

COMMUNIQUÉ

Opposition à l'OPTILAB et réserve pour l'Îlot d'or

Senneterre, le 4 octobre 2016. Le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte, souhaite vous présenter différentes décisions du conseil municipal de la Ville de Senneterre prises lors de la séance du 3 octobre 2016 :

Opposition à l'OPTILAB

Le conseil municipal de la Ville de Senneterre appuie les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la Ville de Senneterre et de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a annoncé le projet OPTILAB qui prévoit le transfert de la majorité (70 %) des analyses de biologie médicale des laboratoires du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT) vers le laboratoire serveur du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) à Montréal.

Dans cet esprit, le conseil municipal de la Ville de Senneterre demande au gouvernement du Québec :

- De décréter un moratoire sur le déploiement du projet OPTILAB sur l'ensemble du territoire québécois, et particulièrement sur celui de l'Abitibi-Témiscamingue, le temps de procéder à des travaux d'analyse, à des consultations auprès de ses organismes, du personnel spécialisé et des acteurs de chacun des milieux;
- De remettre en question l'implantation de ce projet si ses avantages ne peuvent être démontrés et, advenant l'imposition de ce programme par le gouvernement, d'assurer sa mise en œuvre dans des conditions sécuritaires et dans le respect de la population et des salariées et salariés des laboratoires existants;
- De privilégier l'implantation d'un scénario régional, le maintien de la gouvernance régionale et de prendre l'engagement que si un tel scénario était approuvé, il deviendrait permanent, de manière à garantir que les analyses de biologie médicale du CISSS-AT ne seraient pas ultimement transférées vers le CUSM.

Réserve pour l'Îlot d'or

L'organisme à but non lucratif, Îlot d'or inc., envisage de construire un nouvel établissement pour héberger des personnes âgées autonomes et semi-autonomes. C'est pourquoi la Ville de Senneterre procède à une réserve de 60 000 \$ de ses surplus accumulés pour la confection de la voie d'accès et pour amener les services à ce nouveau bâtiment situé à proximité de l'Îlot d'or inc. et de la Résidence Desjardins.

« D'offrir des options d'hébergement pour les personnes âgées, qu'ils soient autonomes ou semi-autonomes est une priorité du conseil depuis plusieurs années. Le projet de la corporation Îlot d'or tombe à point et c'est sans hésitation qu'il a reçu l'appui du conseil », a mentionné le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte.

— 30 —

Source : Jean-Maurice Matte
Maire
Tél. : 819 737-2296, poste 210
jmmatte@ville.senneterre.qc.ca